



SANDRINE BODIN

Inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
L'éducation nationale de la Manche

Affaire suivie par :

Nadine THOMASSE

chefe de bureau DESCO 3

Tél. 02 33 06 92 14

Mél. dsden50-desco3@ac-caen.fr

DSDEN 50

12, rue de la Chancellerie

50000 Saint-Lô Cedex

Saint-Lô, le 15 février 2021

à

Mesdames les directrices d'école publique
Messieurs les directeurs d'école publique
Sous couvert
Mesdames les inspectrices de l'éducation
nationale
Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale

Mesdames les principales de collège de
l'enseignement public
Messieurs les principaux des collèges
de l'enseignement public
Mesdames les directrices de centre
d'information de d'orientation
Monsieur le directeur de centre
d'information et d'orientation

Objet : procédure relative à l'entrée en classe de 6^{ème} de collège

Réf. : code de l'éducation articles D211-11, D321-2

Note de service n°2020- 0027 du 6 avril 2020 relative à l'appréciation du critère
« boursier social » au collège

PJ : 4 annexes numérotées de 1 à 4 et 3 volets 1, 1bis et 2

Cette circulaire a pour objet de porter à votre connaissance les modalités de la procédure
d'affectation en classe de 6^{ème} des collèges publics assistée par l'application nationale
AFFELNET 6^{ème}.

Les dispositions suivantes relatives à l'entrée en 6^{ème}, y compris en classe de 6^{ème} SEGPA,
concernent les élèves actuellement scolarisés en CM2, éventuellement en classe de CM1 en cas
de décision de passage anticipé en 6^{ème}, et en dernière année de bénéfice du dispositif ULIS
école.

**Je vous rappelle que vous n'avez plus à sélectionner les élèves susceptibles de passer en 6^{ème}
dans ONDE.**

Le service de la DESCO constituera automatiquement dans ONDE la liste des élèves de CM2 et
fera le transfert dans AFFELNET 6^{ème}.

Vous pourrez toujours importer des élèves dans AFFELNET tout au long de la période de saisie.

Des instructions complémentaires vous seront communiquées au fur et à mesure de la procédure d'affectation.

I – Fiches de liaison volets 1 ou 1bis et 2

Après vérification auprès des familles, le directeur d'école saisit sur chaque fiche liaison volet 1 de l'application informatique les éventuelles modifications à apporter, en particulier concernant l'adresse des responsables légaux pour la future rentrée scolaire.

La fiche de liaison volet 1 doit être éditée pour tous les élèves.

Une fiche de liaison volet 1bis est disponible. Elle permet, dans le cas de parents séparés, d'éditer une fiche par responsable sans que l'adresse de l'autre parent soit indiquée.

Le directeur d'école édite les fiches liaison volet 2, et les remet aux familles **pour le 19 mars 2021** afin que celles-ci lui fassent connaître leur vœu d'affectation **pour le 6 avril 2021** au plus tard.

Ces vœux sont saisis par le directeur d'école dans l'onglet «choix de la famille», la saisie devant être rigoureusement vérifiée pour éviter toute erreur de frappe.

Lorsque la famille a demandé un collège public du département, trois possibilités de saisie sont ouvertes :

- 6^{ème} dans le collège de secteur
- 6^{ème} en SEGPA
- 6^{ème} dans un collège hors secteur

Affectation dans le collège de secteur

Je vous rappelle que les élèves sont affectés de droit dans le collège du secteur dont leur domicile relève à la rentrée de septembre 2021. La sectorisation des collèges est arrêtée par la collectivité de rattachement, à savoir le conseil départemental de la Manche.

NOUVEAUTE : la carte scolaire est intégrée dans l'application Affelnet 6^{ème}. Le secteur de recrutement du collège de secteur sera automatiquement déterminé grâce à l'adresse de l'élève à la rentrée de septembre 2021.

Affectation en SEGPA

Le directeur d'école doit saisir le collège demandé. Je vous rappelle que l'affectation est prononcée par l'inspectrice d'académie, à la suite d'une proposition de pré-orientation émanant de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEASD).

Affectation en 6^e avec un dispositif ULIS associé

L'affectation dans une classe de 6^e avec le bénéfice d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire implantée au collège (ULIS collège) n'est pas gérée avec l'application Affelnet 6^{ème}. **Les demandes concernant des élèves bénéficiant d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire implantée à l'école (ULIS école) et faisant l'objet d'une décision de la MDPH pour une ULIS collège ou susceptibles de l'être ne doivent pas être enregistrées dans Affelnet 6^e.**

II - Demande de dérogation au secteur scolaire

La procédure d'assouplissement de la carte scolaire intervient en fonction des places restant disponibles dans le collège demandé après affectation des élèves résidents du secteur.

Les familles peuvent formuler un vœu de dérogation par le biais de la fiche liaison volet 2. Le directeur d'école devra alors indiquer le nom du collège demandé et le motif de dérogation. Une pièce justificative devra être fournie. Si, malgré un rappel auprès de la famille, cette pièce justificative demeure absente, la demande de dérogation devra être saisie finalement par défaut au titre de la dernière catégorie «autre motif».

L'expression «convenances personnelles» relève de la catégorie «autre motif». Les motifs de dérogation enregistrés sous cette catégorie donneront lieu à un examen à condition d'une explicitation de la motivation de la demande de dérogation au secteur et de la présentation des justificatifs correspondants.

Les motifs de dérogation sont classés de la manière suivante :

motif de dérogation	pièce justificative
élève en situation de handicap	copie de la notification MDPH
élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	certificat médical sous pli confidentiel (à ne pas décacheter et à transmettre à la DSDEN, service de la DESCO 3)
élève boursier	avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019
élève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité à la rentrée scolaire 2020	certificat de scolarité
élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité	courrier explicatif de la famille
élève devant suivre un parcours scolaire particulier	section d'enseignement (section sportive, CHAM, CHAAP) (pas de justificatifs)
autre motif bilangue internat	courrier explicatif de la famille cf circulaire internat

Dans le cas des demandes de dérogation, les fiches de liaison volet 2 devront être adressées après saisie dans AFFELNET au service de la DESCO3 avec toutes les pièces justificatives **pour le 18 mai 2021 au plus tard.**

IMPORTANT : le collège de secteur ayant été saisi dans AFFELNET, les élèves pour lesquels la dérogation aura été refusée seront automatiquement affectés dans leur collège de secteur.

Cas particuliers

1 – Depuis l'année scolaire passée, l'admission dans les quatre internats des collèges publics du département fait l'objet d'une procédure départementale. Une circulaire relative aux procédures d'affectation vous sera communiquée. De plus, je rappelle qu'une demande de dérogation dans l'application affelnet 6^{ème} doit être formulée pour les élèves demandant un collège autre que celui de secteur.

2 – Pour les élèves résidant à Saint-Lô (annexe 4), les familles peuvent choisir entre plusieurs collèges de secteur. Il appartient au directeur d'école de saisir dans le menu «multi collèges», pour chaque élève concerné, les collèges de secteur potentiels. Ensuite, les familles numérotent leur choix qui sera alors renseigné dans l'application par le directeur. La décision d'affectation tiendra compte du rang des vœux des familles dans la limite des capacités d'accueil.

3 - Pour les élèves qui souhaitent une affectation hors département dans un collège public : les directeurs d'école adressent **les volets 1 et 2 à la DSDEN de la Manche – service DESCO 3** qui se chargera de les adresser à la DSDEN concernée.

4 - Pour les élèves actuellement non scolarisés dans le département de la Manche : les responsables légaux adressent leur demande à la DSDEN de la Manche. Ils doivent retourner la fiche de liaison en vue de l'affectation en 6^{ème} volets 1 ou 1bis et 2 à la DSDEN – DESCO3 pour le 9 avril 2020 au plus tard.

III - Formations particulières

III.1 - Sections sportives scolaires

établissements	sections sportives en 2020-2021
AGON COUTAINVILLE «Les Embruns»	golf
AVRANCHES «Challemel Lacour»	escalade
AVRANCHES «La Chaussonnière»	kayak polo gymnastique
BRECEY «Pierre Aguiton»	football équitation
BREHAL «La Vanlée »	hand-ball
CARENTAN LES MARAIS «Léon Gambetta»	natation
CHERBOURG-EN-COTENTIN «Cachin»	kayak
CHERBOURG-EN-COTENTIN «Bucaille/Charcot»	basket-ball athlétisme
CHERBOURG-EN-COTENTIN «Raymond Le Corre»	judo
COUTANCES «Jacques Prévert»	volley-ball
DUCEY LES CHERIS «Gabriel de Montgomery»	football féminin
FLAMANVILLE «Lucien Goubert»	surf sauvetage rugby
GRANVILLE «André Malraux»	voile
LESSAY «Georges Desdevises du Désert»	hand-ball
MONTMARTIN SUR MER «Les Courtils»	escalade
MORTAIN BOCAGE «Robert de Mortain»	escalade
PERCY EN NORMANDIE «Le Moulin de Haut »	basket ball
PORT-BAIL SUR MER «André Miclot»	voile
SAINT-LO «Georges Lavalley»	hand-ball
SAINT-LO «Louis Pasteur»	tennis équitation
TORIGNY-LES-VILLES «Albert Camus»	course d'orientation

Les familles devront contacter les chefs d'établissement des collèges concernés pour connaître les conditions d'admission et leur demande sera saisie par le directeur d'école sous le motif «parcours scolaire particulier».

III.II - Section bilangue

Dans un souci de **continuité de l'apprentissage des langues enseignées à l'école**, une section bilangue est proposée dans les collèges suivants :

en anglais-allemand

- collège Les Embruns d'Agon-Coutainville en visio-enseignement
- collège Challemel Lacour d'Avranches
- collège Marcel Grillard de Bricquebec-en-Cotentin
- collège Anne Heurgon-Desjardins de Cerisy-la-Salle en visio-enseignement
- collège La Bucaille/Charcot de Cherbourg-en-Cotentin
- collège Raymond Le Corre de Cherbourg-en-Cotentin
- collège Jules Ferry de Cherbourg-en-Cotentin
- collège Jacques Prévert de Coutances
- collège Gabriel de Montgomery de Ducey-Les Chéris
- collège André Malraux de Granville
- collège Le Hague Dike de La Hague
- collège Georges Desdevises du Désert de Lessay
- collège Jean Monnet de Marigny-le-Lozon en visio-enseignement
- collège Robert de Mortain de Mortain-Bocage
- collège Le Moulin de Haut de Percy-en-Normandie
- collège Jules Verne de Saint-Hilaire-du-Harcouët
- collège Gilles de Gouberville de Saint Pierre Eglise
- collège Georges Lavalley de Saint-Lô
- collège Anatole France de Sartilly-Baie-Bocage
- collège Félix Buhot de Valognes

en anglais-espagnol

- collège Denis Diderot de Cherbourg-en-Cotentin
- collège Louis Pasteur de Saint-Lô
- collège Le Dinandier de Villedieu les Poêles-Rouffigny

III.III - Classe à horaires aménagés

- collège Le Clos Tardif de Saint James : classe à horaires aménagés musique (CHAM)
- collège Georges Lavalley de Saint-Lô : classe à horaires aménagés arts plastiques (CHAAP)

Les familles doivent contacter le chef d'établissement pour le 17 mai 2021 pour connaître les conditions d'admission.

IV – Traitement et résultats de l'affectation

L'inspectrice d'académie-directrice académique des services de l'éducation nationale validera les résultats complets de l'affectation départementale à l'entrée en 6^{ème} le **22 juin 2021 (date susceptible d'être modifiée)**.

Le principal du collège accèdera dans AFFELNET 6^{ème} aux résultats de l'affectation pour les élèves admis dans son collège et **enverra aux responsables légaux de l'élève la notification d'affectation le lendemain de la validation**.

En cas de difficulté, les services suivants sont à votre disposition pour une assistance

assistance administrative :

Nadine THOMASSE : 02 33 06 92 14 courriel : dsden50-desco3@ac-caen.fr

Nathalie PARENT : 02 33 06 92 02 courriel : dsden50-desco31@ac-caen.fr

Gérard MENARD : 02 33 06 92 04 courriel : dsden50-desco-scolarite@ac-caen.fr

assistance technique :

Anne LEGOUPIL 02 33 57 36 77 courriel : anne.legoupil@ac-caen.fr

Je remercie chacun d'entre vous pour le respect de ces dispositions et l'accompagnement des familles, afin que l'entrée au collège se fasse dans les meilleures conditions pour les élèves.


SANDRINE BODIN



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Manche

**Division de l'enseignement
scolaire
DESCO**

SANDRINE BODIN

Inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
L'éducation nationale de la Manche

Affaire suivie par :

Nadine THOMASSE

chefe de bureau DESCO 3

Tél. 02 33 06 92 14

Mél. dsden50-desco3@ac-caen.fr

DSDEN 50

12, rue de la Chancellerie

50000 Saint-Lô Cedex

Saint-Lô, le 15 février 2021

**Annexe 1
LETTRE D'INFORMATION AUX PARENTS**

Mesdames, messieurs,

Votre enfant, sous réserve de la décision du conseil des maîtres, va entrer en 6^{ème}.

➤ **Comment se décide l'admission de votre enfant en 6^{ème} ?**

C'est le conseil des maîtres qui prononce le passage de CM2 en 6^{ème}. Grâce à la fiche de dialogue que vous remettra l'enseignant de votre enfant, vous aurez connaissance de la proposition du conseil au plus tard le 6 avril 2021. Si vous n'êtes pas d'accord avec la décision définitive du conseil des maîtres, vous avez la possibilité de former un recours auprès de la commission départementale d'appel du 1^{er} degré. Il vous appartient de vous adresser auprès du directeur afin de connaître les modalités du recours.

➤ **Dans quel collège votre enfant sera-t-il affecté ?**

Dans le collège du secteur de votre domicile. Ni l'école fréquentée, ni le lieu d'exercice professionnel des parents ne déterminent le secteur.

J'insiste sur le fait que tout changement de domicile entraînant un changement de collège de secteur pour la prochaine rentrée scolaire doit être attesté auprès du directeur d'école (justificatif de domicile, quittance de loyer, quittance d'électricité).

La procédure d'affectation en 6^{ème} est informatisée grâce au module informatique AFFELNET 6^{ème}.

⇒ Le directeur d'école mettra à jour dans un premier temps les données administratives de votre enfant par l'intermédiaire de la fiche liaison volet 1, que vous aurez éventuellement corrigée ou complétée. Une fiche de liaison volet 1bis est disponible. Elle permet dans le cas de parents séparés d'avoir la liste de tous les responsables sans que l'adresse de l'autre parent soit indiquée.

⇒ Vous émettrez des vœux d'affectation en 6^{ème} sur la fiche liaison volet 2 qui précisera le collège de secteur correspondant à votre domicile et qui sera remise au directeur.

➤ **Votre enfant peut-il être scolarisé dans un collège autre que le collège de secteur ?**

Si vous souhaitez que votre enfant soit scolarisé dans un collège autre que le collège de secteur, vous avez la possibilité de demander une dérogation (un seul vœu de collège hors du secteur possible ; vous pourrez, le cas échéant, invoquer plusieurs motifs de dérogation).

motif de dérogation	pièce justificative
élève en situation de handicap	copie de la notification MDPH
élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	certificat médical sous pli confidentiel (à ne pas décacheter et à transmettre à la DSDEN, service de la DESCO.3)
élève boursier	avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019
élève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité à la rentrée scolaire 2021	certificat de scolarité
élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité	courrier explicatif de la famille
élève devant suivre un parcours scolaire particulier	section d'enseignement (section sportive, CHAM, CHAAP) (pas de justificatifs)
autre motif bilangue internat	courrier explicatif de la famille cf circulaire internat

NOUVEAUTE : la carte scolaire est intégrée dans l'application Affelnet 6^{ème}. Le secteur de recrutement du collège de secteur sera automatiquement déterminé grâce à l'adresse de l'élève à la rentrée de septembre 2021.

Votre demande sera classée selon les motifs nationaux retenus, et examinée en fonction de la capacité d'accueil du collège sollicité.

Vous veillerez à respecter les dates imposées par le calendrier de la procédure et à fournir toutes les pièces justificatives indispensables

➤ **En cas de changement de secteur, comment le transport scolaire est-il organisé ?**

J'attire votre attention sur le fait que l'octroi de la dérogation n'entraîne pas la mise en place d'un transport scolaire spécifique par le conseil régional de Normandie. Pour connaître les circuits scolaires existants et les modalités de prise en charge du transport scolaire, il vous appartient de consulter le site internet : nomad.normandie.fr et/ou de prendre contact avec les transports Nomad au conseil régional au 02 22 55 00 10, ou par courriel à l'adresse suivante : nomad-car@normandie.fr.

Pour les élèves relevant du territoire de la communauté d'agglomération du cotentin (CAC), vous pouvez contacter jusqu'au 30 juin 2021 la centrale de mobilité au 0 800 710 980 ou de consulter le site internet <https://lecotentin.fr> ou par courriel mobilite.cotentin@kisio.com

➤ **Comment et quand connaîtrez-vous l'affectation de votre enfant ?**

La décision d'affectation vous sera notifiée par le principal du collège d'affectation à partir du 22 juin 2021.

Je vous prie de recevoir, mesdames, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.


Sandrine BODIN

Calendrier des opérations AFFELNET 6ème - année scolaire 2020-2021

Annexe 2

Dates	SIECLE	AFFELNET 6ème	Procédure de l'appel 1er degré	Acteurs
du 12 mars au 19 mars 2021		Sortie et diffusion aux familles des fiches de liaison 6ème AFFELNET volet 1 Retour de la fiche de liaison volet 1 par les familles Saisie des éventuelles modifications de la fiche de liaison volet 1		directeurs
du 22 mars au 6 avril 2021		Sortie et transmission des fiches de liaison volet 2 (voeux des familles)		directeurs
6 avril 2021		Retour des fiches de liaison volet 2 par les familles aux directeurs		directeurs
vendredi 2 avril 2021			Conseil des maîtres	écoles
7 avril au 11 mai 2021		Saisie des voeux des familles Saisie des décisions de passage dans ONDE pour transfert automatique et en temps réel dans AFFELNET		directeurs
22 avril 2021			Date limite de réception des réponses des familles aux directeurs d'école Notification aux responsables légaux de la décision	directeurs
10 mai 2021			Date limite de réception auprès du directeur d'école des recours formés par les parents à examiner par la commission d'appel	
18 mai 2021		Validation de la saisie complète des élèves		directeurs
25 mai 2021			Date limite de réception des recours à la DSDEN	directeurs + DSDEN
lundi 31 mai 2021			Commission départementale d'appel du 1er degré	DSDEN
17 juin 2021		commission internat collège		
22 juin 2021 (date susceptible d'être modifiée)		Validation des résultats		DSDEN
22 juin 2021 (date susceptible d'être modifiée)		Edition des listes d'affectés : - par collège d'affectation - par école d'origine		principaux directeurs
22 juin 2021	Transfert dans SIECLE des dossiers des élèves affectés sous AFFELNET Intégration des élèves dans la base établissement des collèges	Envoi des notifications par les principaux aux familles Envoi des dossiers d'inscription aux familles		DSDEN principaux

LISTE DES FORMATIONS ET DES LANGUES ENSEIGNEES EN CLASSE DE SIXIEME**Année scolaire 2020-2021**

LISTE DES FORMATIONS PROPOSEES POUR L'ENTREE AU COLLEGE

6^{ème}6^{ème} SEGPA

LISTE DES LANGUES VIVANTES PROPOSEES POUR L'ENTREE AU COLLEGE

ANGLAIS LV1

ANGLAIS LV1 - ALLEMAND LV2 (section bi-langue)

- collège Les Embruns d'Agon-Coutainville en visio-enseignement
- collège Challemel Lacour d'Avranches
- collège Marcel Grillard de Bricquebec-en-Cotentin
- collège Anne Heurgon-Desjardins de Cerisy-la-Salle en visio-enseignement
- collège La Bucaille/Charcot de Cherbourg-en-Cotentin (site La Bucaille)
- collège Raymond Le Corre de Cherbourg-en-Cotentin
- collège Jules Ferry de Cherbourg-en-Cotentin
- collège Jacques Prévert de Coutances
- collège Gabriel de Montgomery de Ducey-Les Chéris
- collège André Malraux de Granville
- collège Le Hague Dike de La Hague
- collège Georges Desdevises du Désert de Lessay
- collège Jean Monnet de Marigny-le-Lozon en visio-enseignement
- collège Robert de Mortain de Mortain-Bocage
- collège Le Moulin de Haut de Percy-en-Normandie en visio-enseignement
- collège Jules Verne de Saint-Hilaire-du-Harcouët
- collège Georges Lavalley de Saint-Lô
- collège Gilles de Gouberville de Saint Pierre Eglise
- collège Anatole France de Sartilly-Baie-Bocage
- collège Félix Buhot de Valognes

ANGLAIS LV1 - ESPAGNOL LV2 (section bi-langue)

- collège Denis Diderot de Cherbourg-en-Cotentin
- collège Louis Pasteur de Saint-Lô
- collège Le Dinandier de Villedieu les Poêles-Rouffigny

Annexe 4

SECTEUR MULTI-COLLEGES

**collège Louis Pasteur - college Georges Lavalley
de saint lo**

Le libre choix est proposé uniquement aux familles domiciliées à Saint-Lô sur une zone limitée :

- au nord : par la rue de la Marne
- à l'ouest : par les rues des 80^{ème} et 136^{ème} territorial et de l'Exode
- à l'est : par les rues Emile Enault, de l'Imagerie et Aristide Briand
- au sud : par le quartier du «Bois Ardent»

FICHE DE LIAISON EN VUE DE L'AFFECTATION EN 6^{ème} DANS UN COLLÈGE PUBLIC⁽¹⁾ – Volet 1

Année scolaire 2021/2022

ÉLÈVE			
Nom :	Nom d'usage :		
Prénom(s) :			
Sexe : <input type="radio"/> M <input type="radio"/> F	Né(e) le :	Lieu de naissance :	
Niveau : <input type="text"/>			
Langue(s) vivante(s) étudiée(s) à l'école élémentaire ^(*) :			
École :			
Adresse(s) actuelle(s) de l'élève :			
L'affectation d'un élève dans un collège public s'appuie sur la connaissance de son collège de secteur. Celui-ci est déterminé à partir d'une seule adresse de résidence.			
Veuillez noter l'adresse à prendre en compte : - si votre enfant a plusieurs adresses (exemple : garde alternée), - ou si un déménagement est envisagé.			



RESPONSABLES			
<input type="radio"/> Représentant légal	<input type="radio"/> Personne en charge de l'élève	Lien avec l'élève ⁽²⁾ :	
Nom / Intitulé :			
Nom d'usage :			
Prénom :			
Tél. domicile :	Tél. portable :	Tél. travail :	
Courriel :			Date et signature : <input type="text"/>
<input type="radio"/> Représentant légal	<input type="radio"/> Personne en charge de l'élève	Lien avec l'élève ⁽²⁾ :	
Nom / Intitulé :			
Nom d'usage :			
Prénom :			
Tél. domicile :	Tél. portable :	Tél. travail :	
Courriel :			Date et signature : <input type="text"/>
<input type="radio"/> Représentant légal	<input type="radio"/> Personne en charge de l'élève	Lien avec l'élève ⁽²⁾ :	
Nom / Intitulé :			
Nom d'usage :			
Prénom :			
Tél. domicile :	Tél. portable :	Tél. travail :	
Courriel :			Date et signature : <input type="text"/>

⁽¹⁾ Ne présage pas d'une décision de passage en 6ème.

⁽²⁾ Liste des liens avec l'élève possibles : Mère, Père, Ascendant, Fratrie, Autre membre de la famille, Tuteur, Aide sociale à l'enfance, Educateur, Assistant familial, Autre lien

^(*) A renseigner obligatoirement par les responsables pour la prise en compte de la demande.

Les droits d'accès et de rectification des responsables des élèves à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale.

FICHE DE LIAISON EN VUE DE L'AFFECTATION EN 6^{ème} DANS UN COLLÈGE PUBLIC⁽¹⁾ – Volet 1

Année scolaire 2021/2022

ÉLÈVE			
Nom :		Nom d'usage :	
Prénom(s) :			
Sexe : <input type="radio"/> M <input type="radio"/> F	Né(e) le :	Lieu de naissance :	
Niveau : <input type="text"/>			
Langue(s) vivante(s) étudiée(s) à l'école élémentaire ^(*) :			
École :			
Adresse(s) actuelle(s) de l'élève :			
L'affectation d'un élève dans un collège public s'appuie sur la connaissance de son collège de secteur. Celui-ci est déterminé à partir d'une seule adresse de résidence.			
Veuillez noter l'adresse à prendre en compte : - si votre enfant a plusieurs adresses (exemple : garde alternée), - ou si un déménagement est envisagé.			



RESPONSABLES			
<input type="radio"/> Représentant légal		<input type="radio"/> Personne en charge de l'élève	
Nom / Intitulé :		Lien avec l'élève ⁽²⁾ :	
Nom d'usage :			
Prénom :			
Tél. domicile :	Tél. portable :	Tél. travail :	
Courriel :		Date et signature : <input type="text"/>	
<input type="radio"/> Représentant légal		<input type="radio"/> Personne en charge de l'élève	
Nom / Intitulé :		Lien avec l'élève ⁽²⁾ :	
Nom d'usage :			
Prénom :			
Tél. domicile :	Tél. portable :	Tél. travail :	
Courriel :		Date et signature : <input type="text"/>	
<input type="radio"/> Représentant légal		<input type="radio"/> Personne en charge de l'élève	
Nom / Intitulé :		Lien avec l'élève ⁽²⁾ :	
Nom d'usage :			
Prénom :			
Tél. domicile :	Tél. portable :	Tél. travail :	
Courriel :		Date et signature : <input type="text"/>	

⁽¹⁾ Ne présage pas d'une décision de passage en 6ème.

⁽²⁾ Liste des liens avec l'élève possibles : Mère, Père, Ascendant, Fratrie, Autre membre de la famille, Tuteur, Aide sociale à l'enfance, Educateur, Assistant familial, Autre lien

^(*) A renseigner obligatoirement par les responsables pour la prise en compte de la demande.

Les droits d'accès et de rectification des responsables des élèves à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale.

ACADÉMIE :

SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE :

FICHE DE LIAISON EN VUE DE L'AFFECTATION EN 6^{ème} DANS UN COLLÈGE PUBLIC⁽¹⁾ – Volet 1

Année scolaire 2021/2022

ÉLÈVE			
Nom :		Nom d'usage :	
Prénom(s) :			
Sexe : <input type="radio"/> M <input type="radio"/> F	Né(e) le :	Lieu de naissance :	
Niveau : <input type="text"/>			
Langue(s) vivante(s) étudiée(s) à l'école élémentaire(*) :			
École :			

<input type="radio"/> Représentant légal <input type="radio"/> Personne en charge de l'élève Lien avec l'élève ⁽²⁾ :			
Nom / Intitulé :			
Nom d'usage :			
Prénom :			
Tél. domicile :	Tél. portable :	Tél. travail :	
Courriel :			Date et signature : <input type="text"/>

<input type="radio"/> Représentant légal <input type="radio"/> Personne en charge de l'élève Lien avec l'élève ⁽²⁾ :			
Nom / Intitulé :			
Nom d'usage :			
Prénom :			
Tél. domicile :	Tél. portable :	Tél. travail :	
Courriel :			Date et signature : <input type="text"/>

⁽¹⁾ Ne présage pas d'une décision de passage en 6ème.

⁽²⁾ Liste des liens avec l'élève possibles : Mère, Père, Ascendant, Fratrie, Autre membre de la famille, Tuteur, Aide sociale à l'enfance, Educateur, Assistant familial, Autre lien

^(*) A renseigner obligatoirement par les responsables pour la prise en compte de la demande.

Les droits d'accès et de rectification des responsables des élèves à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale.

ACADÉMIE :

SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE :

FICHE DE LIAISON EN VUE DE L'AFFECTATION EN 6^{ème} DANS UN COLLÈGE PUBLIC⁽¹⁾ – Volet 1 bis

Année scolaire 2021/2022

ÉLÈVE		
Nom :	Nom d'usage :	
Prénom(s) :		
Sexe : <input type="radio"/> M <input type="radio"/> F	Né(e) le :	Lieu de naissance :
Niveau : <input type="text"/>		
Langue(s) vivante(s) étudiée(s) à l'école élémentaire ^(*) :		
École :		
L'affectation d'un élève dans un collège public s'appuie sur la connaissance de son collège de secteur. Celui-ci est déterminé à partir d'une seule adresse de résidence. Or, nous disposons de plusieurs adresses pour votre enfant. Nous avons donc besoin que vous désigniez le représentant légal ou la personne en charge dont l'adresse est à prendre en compte, au moyen de la case à cocher « Adresse à prendre en compte ».		

RESPONSABLES	
<input type="radio"/> Représentant légal <input type="radio"/> Personne en charge de l'élève	Lien avec l'élève : <input type="text"/>
Nom / Intitulé :	
Nom d'usage :	
Prénom :	
<input type="checkbox"/> Adresse à prendre en compte ⁽²⁾	
<input type="radio"/> Représentant légal <input type="radio"/> Personne en charge de l'élève	Lien avec l'élève : <input type="text"/>
Nom / Intitulé :	
Nom d'usage :	
Prénom :	
<input type="checkbox"/> Adresse à prendre en compte ⁽²⁾	
<input type="radio"/> Représentant légal <input type="radio"/> Personne en charge de l'élève	Lien avec l'élève : <input type="text"/>
Nom / Intitulé :	
Nom d'usage :	
Prénom :	
<input type="checkbox"/> Adresse à prendre en compte ⁽²⁾	

(2) Attention : une seule case « Adresse à prendre en compte » doit être renseignée.

Signatures		

⁽¹⁾ Ne présage pas d'une décision de passage en 6^{ème}.⁽²⁾ Attention : une seule case « Adresse à prendre en compte » doit être renseignée.^(*) A renseigner obligatoirement par les responsables pour la prise en compte de la demande.

Les droits d'accès et de rectification des responsables des élèves à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale.

A - Élève	
Nom de famille :	Nom d'usage :
Prénom(s) :	Niveau ou cycle :
Sexe : <input type="radio"/> M <input type="radio"/> F	Né(e) le :
École :	Lieu de naissance :
Adresse de l'élève à la prochaine rentrée scolaire :	

B - Collège public de secteur correspondant à l'adresse de l'élève à la prochaine rentrée scolaire ⁽²⁾

CADRES À RENSEIGNER PAR LES RESPONSABLES DE L'ÉLÈVE

C - Souhaitez-vous la scolarisation de votre enfant dans le collège public de secteur ?
<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON

D - Formation demandée pour la classe de 6^{ème} ?
<i>Se reporter à l'annexe avec la liste des formations proposées pour la classe de 6^{ème} (à l'échelle du département)</i>
Formation :

E - Langue(s) demandée(s) pour la classe de 6^{ème} ?	
<i>Se reporter à l'annexe avec la liste des langues vivantes enseignées en classe de 6^{ème} (à l'échelle du département)</i>	
Langue vivante (obligatoire) :	Langue vivante (facultative*) :
* A préciser si vous envisagez pour votre enfant l'apprentissage d'une 2 ^{ème} langue vivante en classe de 6 ^{ème}	

F - Demande de dérogation pour un autre collège public du département ou pour un parcours scolaire particulier dans le collège de secteur	
Nom du collège public :	
Adresse :	
Code postal :	Commune :
Motif(s) de la demande de dérogation :	
<input type="checkbox"/> Élève en situation de handicap (hors demande d'orientation vers un EGPA et vers une ULIS)	
<input type="checkbox"/> Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	
<input type="checkbox"/> Élève boursier sur critères sociaux	
<input type="checkbox"/> Élève dont un frère ou une soeur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité	
<input type="checkbox"/> Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité	
<input type="checkbox"/> Élève devant suivre un parcours scolaire particulier	
<input type="checkbox"/> Autres	

G - Orientation vers les enseignements adaptés (EGPA) ?
Avez-vous transmis une demande d'orientation vers les enseignements adaptés* ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
*SEGPA : section d'enseignement général et professionnel adapté ou EREA : établissement régional d'enseignement adapté
<i>Si vous avez répondu 'OUI', il n'est pas utile de remplir le cadre 'F - Demande de dérogation'.</i>

H - Orientation vers une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) ?
Avez-vous transmis une demande d'orientation vers une ULIS auprès de la MDPH* ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
*MDPH : maison départementale des personnes handicapées
<i>Si vous avez répondu 'OUI', il n'est pas utile de remplir le cadre 'F - Demande de dérogation'.</i>

I - Signature des responsables de l'élève		
<i>Attention : la signature de l'ensemble des représentants légaux est nécessaire pour une demande en ULIS ou SEGPA</i>		
Noms prénoms	Signatures	Date

Les droits d'accès et de rectification des responsables des élèves à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale.

(1) Ne présage pas d'une décision de passage en classe de 6^{ème}

(2) Le collège de secteur est celui du secteur géographique correspondant à l'adresse de l'élève à la rentrée scolaire